

Obtention de l'attestation URSSAF de contribution à la formation

Vous pouvez télécharger votre attestation de versement de votre contribution à la formation professionnelle sur le site de l'URSSAF : <http://www.urssaf.fr>

1- Créez votre compte, si cela n'est pas déjà fait sur le site de l'URSSAF

Pour cela, munissez-vous de votre numéro de SIRET.

Attention gardez bien votre mot de passe qui ne pourra plus être modifié !

2- Allez dans l'onglet « documents »

Puis sur « attestation de contribution à la formation professionnelle »

URSSAF

Informations employeurs Informations indépendants Rechercher OK

Mes services en ligne

Accueil Compte Paiement Mon Profil Documents Actualités Aide/Contact

Attestations Relevés Mandats
Attestation de contribution à la formation professionnelle Relevé de situation comptable Accusé de réception DPAE
Attestation de cotisations Tâches déclarées archivées (US 2017/18) Mandat de prélèvement SEPA

Date limite de la déclaration à fixer par arrêté à paraître

Prochain prélèvement automatique Trimestriel le 05/11/2018 montant : 1331,0 €

Accéder

Voir la synthèse du compte

Moduler mes revenus Gérer mes périodicités

Demander une attestation Demander un relevé de situation comptable

Demander une remise de majorations de retard

3- Cliquez sur « voir le fichier »

URSSAF

Informations employeurs Informations indépendants Rechercher OK

Mes services en ligne

Accueil Compte Paiement Mon Profil Documents Actualités Aide/Contact

Documents > Attestations > Attestation de contribution à la formation professionnelle

Attestations

Demander une attestation

Type [dropdown] Valider

Attestations

Information : Vos attestations sont délivrées par l'Urssaf qui gère votre compte ayant payé le plus de cotisations

Date de la demande	Type	Origine	Etat	Fin de validité	Document
26/04/2018	Attestation de Contribution à la formation professionnelle	Envoi automatique	Acceptée		Voir le fichier
19/04/2018	Attestation SEC/CRDS	Envoi automatique	Acceptée		Voir le fichier

Votre Urssaf

Urssaf Bretagne
Rendez vous uniquement

Assistance aux services en ligne
0 811 011 637 Service 24h/24h par email

Références du compte

4- Vous obtenez votre attestation



ATTESTATION DE VERSEMENT

CONTRIBUTION AU FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES NON-SALARIÉS

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT - CHEF D'ENTREPRISE

URSSAF BRETAGNE
6 rue Robert d' Arbrisse1
35052 RENNES cedex 9

A RENNES, le 26 Avril 2018

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: www.contact.urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

Page 1/1

Monsieur,

Nous accusons réception de votre versement relatif à la contribution au Fonds d'assurance formation (FAF) de 98 euros, due au titre de votre activité de l'année 2017.

Cette attestation vous est délivrée pour permettre de justifier du droit à la formation auprès de :

Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale (FAF-PM) exclusivement pour les médecins exerçant à titre libéral et pour leurs remplaçants :
11, bd de Sébastopol – 75001 Paris - Site internet : www.fafpm.org

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur